

POLITIQUE D'ENTREPRISE SUR LA DROGUE ET L'ALCOOL EN MILIEU DE TRAVAIL

La SARL WINBEL CATERING reconnaît son obligation de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire. Elle s'engage pour ce faire à prendre les mesures de prévention et à appliquer les correctifs nécessaires afin de protéger et promouvoir la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients et du public en général.

L'entreprise WINBEL CATERING s'attend à ce que chaque employé soit capable, en tout temps, durant ses heures de travail ou de disponibilité, de s'acquitter de ses tâches sans mettre en danger sa santé, sa sécurité ainsi que celles des autres employés, de la clientèle et du public. A cet effet, WINBEL CATERING, consciente des dangers de l'alcool et des drogues sur la santé et la sécurité des personnes, juge nécessaire l'application de la présente politique.

Interdictions

Il est interdit à tout employé de consommer, posséder, distribuer ou vendre tout type de drogue et d'alcool, sous quelque forme que ce soit, dans les établissements de l'entreprise WINBEL CATERING, sur les sites d'exploitation, chez les clients, dans ses véhicules ou dans tout autre véhicule utilisé aux fins de l'entreprise. Il est également interdit à tout employé de se présenter et/ou d'être en situation de travail ou de disponibilité sous l'influence de drogues ou d'alcool ayant un effet sur ses capacités à accomplir les tâches reliées à son emploi.

Mesures disciplinaires

L'employé pris en contravention se verra refuser l'accès à son lieu de travail ou sera retiré de son poste immédiatement. En cas de récidive, le contrevenant se verra imposer des mesures disciplinaires plus sévères, pouvant aller jusqu'au congédiement.

Dénonciation

Le trafic de toute substance visée par la présente politique au sein des établissements de WINBEL CATERING sur ses sites d'exploitation, chez ses clients, dans ses véhicules ou dans tout autre véhicule utilisé aux fins de l'entreprise sera dénoncé au service de la police. Jusqu'à ce que la décision judiciaire survienne, l'employé sera suspendu sans solde et congédié si sa culpabilité est reconnue.

Application de la politique

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel. L'entreprise WINBEL CATERING s'attend à ce que tous ses employés, sans exception, connaissent, comprennent et appliquent la présente politique.

Diffusion de la politique

Un exemplaire doit être affiché, bien en vue, dans les locaux de l'entreprise et sur les sites d'exploitation lorsque possible.

Intervention auprès d'un employé

Toute intervention auprès d'un employé dans le cadre de la présente politique sera consignée par écrit et versée au dossier de ce dernier.

Assistance

L'employé qui désire consulter peut contacter le médecin de l'entreprise

Le Directeur Général
Fait à Hassi Messaoud Le 07/11/2018

